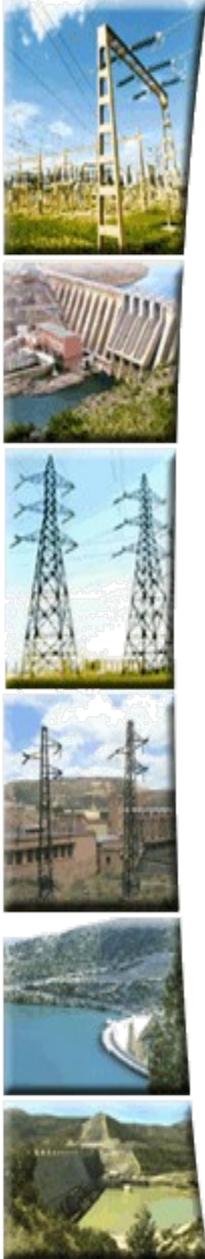


RAPPORT DE STAGE

Comptabilité Centrale



Préparé par :

Mr Amine MAGHFOUR

Encadré par :

Mr Abdel Majid AIT IDIR

Période de stage :
Du 01/09/06 au 30/09/06

Sommaire :

Remerciement :	3
<u>Première partie : Présentation générale de l'O.N.E</u>	
Introduction	5
1. Historique	6
2. Mission	9
3. Objectif	10
4. Organisation	10
5. Activité de l'Office	11
- La production.....	
- Le transport.....	
- La distribution.....	
6. Les stratégies adoptées	12
- La décentralisation.....	
- L'instauration d'un système informatique (SAP).....	
7. Fiche signalétique	14
8. Organigramme	15
<u>Deuxième partie : Direction financière (DF)</u>	
A-Organigramme de la DF :	17
B-Création, mission et organisation des divisions :	18
1-Division Comptabilité centrale :	18
2-Division contrôle de gestion :	18
3-Division Finances et Trésorerie :	19
4-Division Affaires Juridiques et Contentieux :	19
5- Division Gestion du patrimoine et des Affaires immobilières :	19
6-Division Assurances et Gestion des risques :	20
7-Division Informatique :	20
8- Division Etudes Financières et Conseil d'Administration :	20
9-Division Centre de Compétence :	21
<u>Troisième partie :Division comptabilité centrale(DF/CC)</u>	
Mission des services et départements de la (DF/CC) :	23
1-Secrétariat :	24
2-Service comptabilité générale :	25
3-Département Comptabilité Client :	27
4-Département fiscalité :	27
5-service comptabilité fournisseurs	31
Systeme SAP :	36
Conclusion :	37
Abréviation :	38
Bibliographie :	39

REMERCIEMENTS

Avant d'avoir l'honneur d'exposer ce rapport entre vos mains, je tiens tout d'abord à remercier la Direction Générale, la Direction des Ressources Humaines et la Direction Financière et la division comptabilité Centrale et le Service de la Comptabilité Générale de l'Office Nationale de l'Electricité qui m'ont offert l'opportunité d'un stage au sein de cet Office.

Mes remerciements s'adressent également à Mr MOHAMED ROUGA chef de Division de la Comptabilité Centrale, à Mr LAZIM Chef de Service Comptabilité Générale, Mr AIT IDIR abdelmajid et tous les personnels qui m'ont aidé précieusement et leur bienveillance durant le déroulement de mon stage.

Je tiens aussi à remercier toute l'équipe de la Division Comptabilité Centrale, qui m'ont beaucoup aidé à la mise en forme de ce travail.

Ce stage est très important, il représente pour moi une fenêtre ouverte sur la vie professionnelle.

1^{ère} partie :

Présentation générale de l'ONE

INTRODUCTION

L

'Office Nationale de L'Electricité (O.N.E) est un établissement public ,créé par le Dahir portant la loi N° 1-63-226 du 14 Rabii I 1383 ,5 Août 1963 ,à pour objectif le contrôle de ce secteur vital et décisif dans le développement économique et social du MAROC .Il est doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière et placé sous la tutelle administrative du ministère de l'énergie et des mines.

Cet établissement à caractère industriel et commercial, possède l'exclusivité de l'aménagement des moyens de production, du transport, de l'énergie, en plus il est chargé de la distribution de l'électricité.

Novembre 1973, le décret N° 2-73-523 approuve un cahier des charges qui définit les conditions techniques, administratives et financière relatives à l'exploitation des ouvrages de production, de transport et de la distribution de l'énergie électrique.

En 1994, l'O.N.E a mis en place, un processus de la production confessionnel d'électricité qui s'appuie sur principes :

- La sous-traitance de la production primaire d'électricité.

- **La construction par le privé des centrales de production et leur exploitation sur la base d'un contrat à long terme, imposant au concessionnaire la capacité, le mode de fonctionnement et le type de combustible.**

1- Historique :

Le premier acteur de la production, du transport et de la distribution de l'électricité au Maroc était une entreprise française qui portait le nom « Energie Electrique du Maroc » qui disposait de la concession de l'empire chérifien de l'époque. en 1924, cette société anonyme possédait des usines qui assurait plus de 90% de la production nationale d'électricité, confirmait ainsi son monopole dans le marché de l'énergie.

Cette situation ne rassurait pas feu Sa Majesté le Roi Hassan II qui pensait qu'un secteur aussi important dans le développement stratégique du pays devait être géré en main directe par l'état. a cet effet, l'Office Nationale de l'Electricité a été crée par le dahir n° 1-63-226 du Rabii 1er relatif au 5 août 1963 pour prendre le relais de la société EEM et remplacer par la même occasion d'autres sociétés étrangères qui agissaient dans ce secteur comme la « Société Marocaine de Distribution » ou « la Société Chérifienne de l'énergie » ainsi que la société espagnole « Electras Maroquis ».

L'ONE est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière et a été investi depuis sa création de l'exclusivité de la

production et le transport. Il assure également la distribution de l'énergie électrique dans plusieurs provinces du royaume notamment en milieu rural.

Les droits et les obligations de l'Office ont été définis dans le cahier des charges approuvé par décret en 1974, qui indique les conditions techniques, administratives et financières relatives à l'exploitation des ouvrages de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique.

Jusqu'au début des années 90, l'Office assurait presque la totalité de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique sur le territoire marocain notamment dans le milieu rural, hormis les quelques provinces (RABAT, CASA, SAFI, TANGER, TETOUAN, LARACHE, MARRAKECH, MEKNES, FES, KENITRA et ELJADIDA) où la distribution de l'électricité est assurée par une dizaine de régies municipales elles-mêmes clients de l'ONE.

Pour faire face à la couverture financière du programme d'équipement en moyen de production d'électricité nécessaires pour assurer la satisfaction des évolutions futures des besoins, et répondre au souci de désengagement de l'Etat et d'allègement du poids de la dette publique (orientations générales du pays), l'ONE

Rapport de stage

a mis en place, en 1994, le processus de la production concessionnel d'électricité, qui permet au secteur privé, national ou non et dans un cadre précis, de devenir producteur d'énergie électrique conformément au Décret – Loi n° 2-94-503 (16 Rabii II 1415) relatif au 23 septembre 1994, publié au BO du 5 Octobre 1994.

Ce Décret – Loi, portant modification du Dahir de création de l'ONE, a ainsi mis fin à son monopole de production et l'a autorisé à : « ...Passer, après appel à la concurrence, des conventions avec des personnes morales de droit privé pour la production par ces dernières de l'énergie électrique...dans les conditions fixées ci-après :

- ◆ La production précitée doit être destinée exclusivement à la satisfaction des besoins de l'Office.
- ◆ Les conditions d'équilibre économique prévues par la convention doivent être maintenues pendant l'exécution de la dite convention. »

Dans ce cadre, un contrat a été signé le 12 septembre 1997, entre l'ONE et le consortium international composé des sociétés Helvético Suédoise ABB et Américaine CMS dans le cadre de la concession de la centrale thermique de JORF LASFAR pour une durée de 30 ans en imposant à ce groupement d'entreprises la vente de la totalité de sa production en énergie électrique à l'ONE.

Après cette expérience, l'Office National de l'Electricité a mis en concession la centrale de production éolienne de Koudia Blanco de 50MW entre les mains d'un consortium composé des sociétés autrichiennes et française et lance toutes les constructions des centrales de production futures en concession telles que TAHADART et la centrale thermo solaire de Jérada.

Dans les très prochaines années, et pour poursuivre le désengagement de l'Etat des secteurs productifs tenus par les organismes publics, l'ONE procédera à la filialisation du sous secteur de distribution d'une part et les centrales thermiques de production de MOHAMMEDIA, KENITRA et JERADA d'autre part, en vue de les préparer à la mise en concession.

Ainsi, la production et le transport de l'énergie électrique sur le territoire national sont assurés, depuis 1963, par l'Office National de l'Electricité (ONE), établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle administrative et technique du Ministère de l'énergie et des Mines.

2- Missions :

Les principales missions de l'ONE consistent à :

- Répondre aux besoins du pays en énergie électrique
- Gérer et développer le réseau du transport
- Planifier, intensifier et généraliser l'extension de l'électrification rurale
- Œuvrer pour la promotion et le développement des énergies renouvelables
- Et d'une façon générale, gérer la demande globale de l'énergie électrique

3- Objectifs :

- De satisfaire dans les meilleures conditions techniques et économiques la progression de la demande en énergie, sans cesse croissante,
- De baisser les tarifs Moyenne tension* et Haute tension pour atteindre des prix de l'énergie électrique compatibles avec les marchés concurrentiels du Maroc,

D'assurer au meilleur coût directement ou indirectement la couverture financière de programmes d'investissements de plus en plus lourds et indispensables au développement de l'économie du pays

4- Organisation :

L'organisation administrative de l'ONE s'inscrit dans le même cadre que les autres offices nationaux à savoir :

- Un conseil administratif composé des représentants des ministres intéressés
- Un directeur général nommé par dahir.

Notant ainsi que l'ONE dispose d'un effectif global de différentes qualifications de l'ordre de (9000) on distingue :

- Agents d'exécution catégorie (1 à 5).
- Agents de maîtrise (6 à 9).
- Cadre (10 à 14).
- Hors classe catégorie (15 à 22).

Afin de remplir au mieux ses missions dont le financement de son programme de développement, l'office a signé des conventions bilatérales avec des opérateurs marocains et des organismes internationaux tels que la BEI (la banque européenne pour l'investissement), l'AFD (l'agence française pour le développement), la banque mondiale et d'autres organismes financiers, il a également développé sa coopération avec les pays voisins à travers des interconnexions électriques, notamment avec l'Espagne et l'Algérie.

Et pour confirmer la volonté de désengagement de l'Etat et dans le cadre de la libéralisation du secteur de l'électricité, des contrats concessionnels de production d'électricité ont été signés avec des entreprises privées notamment celui conclu avec jorf lasfar énergie company (JLEC).

5- Activités de l'Office :

Les activités industrielles de l'ONE comprennent, la production de l'énergie électrique, son transport et puis sa distribution.

▪ La production :

Pour répondre aux besoins du pays en énergie électrique, l'ONE maintient une activité continue en matière d'études et de réalisation d'ouvrages de production. On distingue trois modes de production

- 1. La production hydraulique**
- 2. La production thermique**
- 3. La production basée sur les énergies renouvelables**

▪ Le transport :

Au niveau du transport de l'énergie électrique les principales missions de l'Offices se résument comme suit :

- **Développer et renforcer le réseau de transport en vue d'assurer le transport de l'énergie électrique des centres d'approvisionnement, vers les centres de consommation sans contrainte de transit de la puissance.**
- **Assurer la sécurité d'alimentation de la clientèle.**

▪ **La distribution :**

La distribution de l'énergie électrique est assurée :

- **Soit directement par l'ONE, notamment dans la Zone rurale et dans plusieurs centres urbains.**
- **Soit par des Régies Municipales ou Intercommunales, placés sous la tutelle du Ministre de l'intérieur pour les grands centres urbains. Le prix de l'énergie électrique distribué est fixé par Décret du premier ministre.**

Soit par gestion déléguée pour la distribution de l'énergie électrique dans les villes de Casablanca et de Rabat qui est assurée par deux opérateurs privés. Le prix de l'énergie électrique distribuée est fixé dans ce cas contractuellement

6- Les stratégies adoptées :

Récemment, l'ONE a été engagé dans une démarche de réorganisation et de restructuration globale, à pour but la réalisation des objectifs sociaux programmés dans les meilleures conditions.

▪ **La décentralisation :**

Cette politique a remplacé l'ancienne stratégie qui se base essentiellement sur la centralisation au niveau de la gestion et des travaux au sein de la Direction générale. Par contre la nouvelle stratégie consiste à reformer les unités des terrains et par la création des plusieurs unités organisationnelles (LES DIVISIONS).

Une Division est une entité qui dépend directement d'une Direction, elle peut être fonctionnelle ou opérationnelle (Division de la Production, de la distribution et de transport), chaque division assure la réalisation des missions spéciales relatives à sa nature (fonctionnelle ou opérationnelle) ce qui permet de développer un contrôle interne et de valoriser le facteur humain avec le renforcement du savoir-faire et de mettre en place une politique de formation permanente.

Ainsi , cette politique permet de déléguer la responsabilité entre l'ensemble des entités.

▪ **L'instauration d'un système informatique (SAP) :**

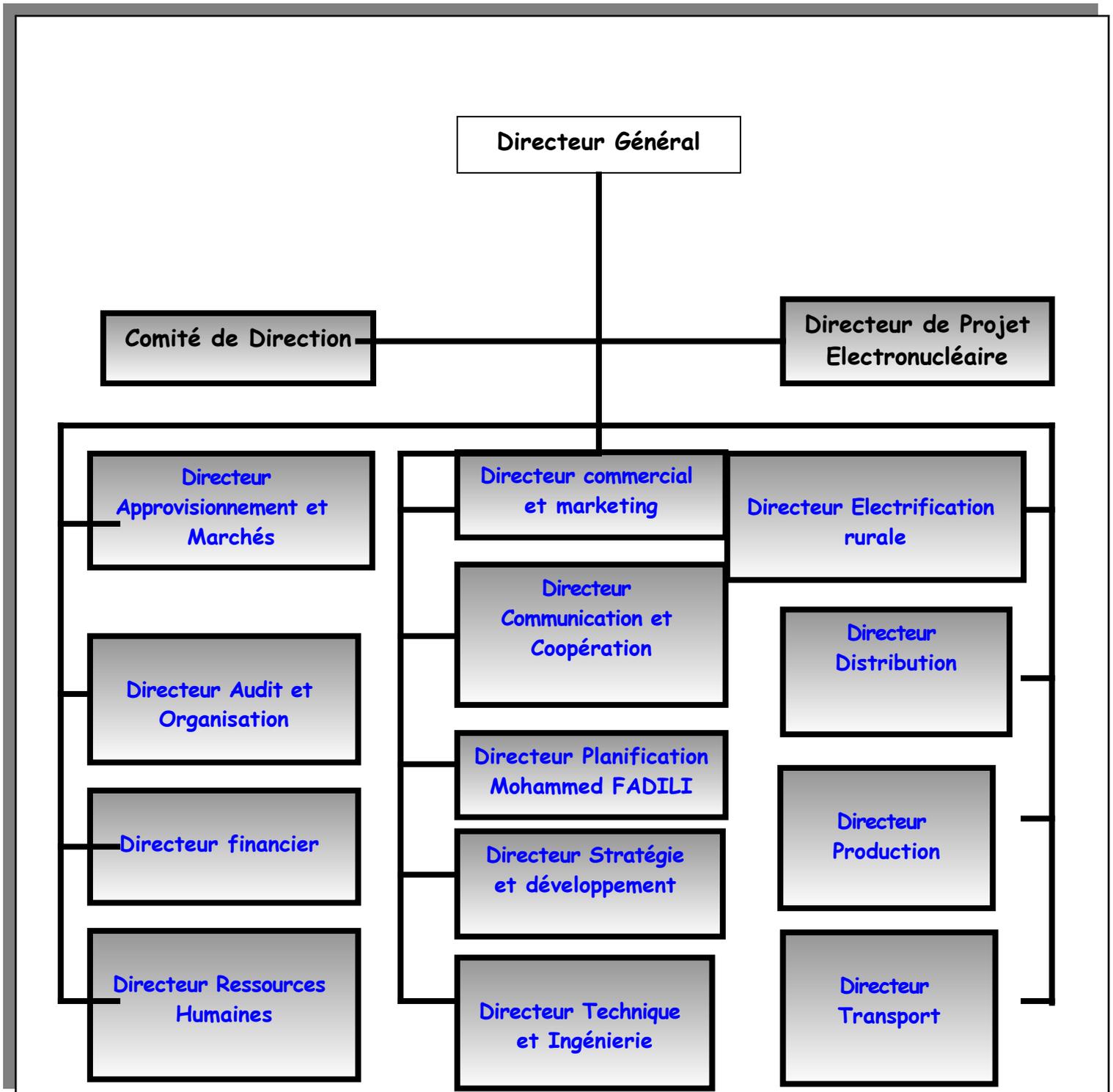
SAP (SYSTEM APPLICATION AND PRODUCT IN DATA PROCESSING) est un logiciel qui permet de gérer et d'organiser les informations et les travaux comptables (enregistrement comptable, traitement des soldes et des créances) de façon très adapté aux besoins de l'office ainsi que la gestion des ressources humaines et d'autres modules .

7- Fiche signalétique :



- **Logo :**
- **Raison sociale : Office National de l'Electricité**
- **Forme juridique: Etablissement public à caractère industriel et commercial jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière, sous la tutelle administrative du Ministère de l'énergie et des mines, et de celui de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme**
- **Domaines d'activité : production, transport et distribution d'Electricité ;**
- **Date de création : 1963, créé par le dahir 1-63-226 du 24 Rabii I 1383 (5 août 1963)**
- **Identification fiscale : 01085135**
- **Patente : 35502922**
- **TVA : 01085135**
- **Affirmation à la CNSS sous le n° : 75003**
- **Effectif : 9625 dont 15% de cadres**
- **Directeur Général : M. Younes MAAMAR**
- **Capital : plus de 12 milliards de Dhs**
- **Nombre des clients : 2 400 488**
- **Adresse du siège social : 65, rue Othman Ben Affan 20000 Casablanca.**
- **Tel : 022 66 80 80**
- **Fax : 022 22 00 38**
- **Site : www.one.org.ma**

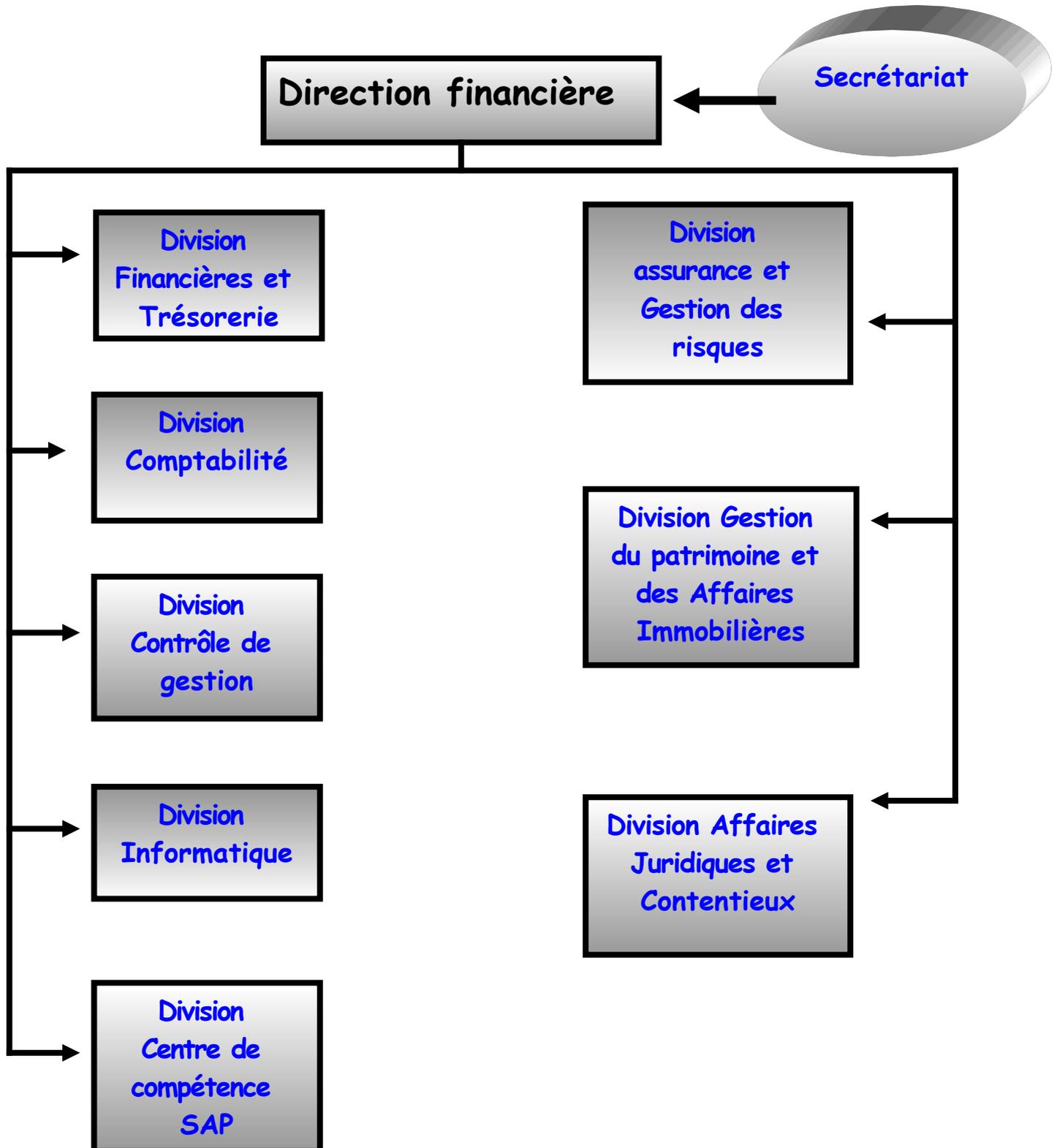
8-Organigramme de l'O.N.E :



2^{ème} partie :

Présentation de la Direction Financière

A-Organigramme de la direction financière:



B- Création mission et organisation des divisions :

La direction financière (DF) a été créée en Décembre 1979 elle a pour mission de gérer au mieux les ressources financière de l'Office, de contrôler les flux des ressources et emplois selon les directives du directeur générale, d'élaborer les tableaux de bord nécessaires à la gestion prévisionnelle et financière. Elle comprend les divisions suivantes :

1-Division Comptabilité Centrale :

- Gérer, Classer, Enregistrer toutes les opérations financières de l'office
- Actualiser le plan comptable, en liaison avec le contrôle de gestion et l'adapter aux besoins d'une gestion dynamique ;
- Arrêter les comptes dans les délais réglementaires en garantissant leur sincérité et leur conformité à la réglementation ;
- Elaborer les diverses déclarations fiscales (TVA, IS, IGR et autres taxes directes)
- Assurer la liaison avec les tiers et notamment l'administration fiscales et les auditeurs externes ;

2-Division contrôle de Gestion :

Cette division a pour mission d'assister la DG de l'ONE dans le pilotage des activités, le suivi et l'amélioration des performances, elle s'occupe du contrôle budgétaire (divers budgets et son réalisation), contrôle des stocks et des investissements, des immobilisations et la comptabilité analytique en mettant à sa disposition une information de gestion fiable et rapide via l'élaboration des :

- Tableaux de bord ;
- La gestion des immobilisations de l'office ;
- Effectuer les rapprochements et la mise à jour de l'état de synthèse avec les balances comptables ;
- Comparer les réalisations avec les prévisions des activités ;

3-Division Financement et trésorerie :

Elle se charge de tout ce qui est en relation avec le financement, en maintenant des relations stables et optimales entre l'office et les organismes financiers (banques nationales et internationales, organismes étrangers). Elle se charge également de la gestion de la trésorerie par l'établissement du budget et des situations de la trésorerie et par le suivi et la gestion de l'ensemble des crédits disponibles (crédits internationaux, crédits fournisseurs, crédits acheteurs).

4-Division Juridique :

Celle-ci est chargée d'assister les différentes unités de l'ONE dans toutes les opérations en mettant en œuvre des connaissances et des techniques juridiques (conventions, contrats d'achats, prises de participation,...), traitement de l'ensemble des litiges, recouvrement des créances de l'Office et la traduction des documents officiels.

5-Division Gestion du patrimoine et des Affaires immobilières :

Cette division assure la conservation et la gestion foncière du patrimoine immobilier de l'ONE, elle engage les actions pour l'assainissement du patrimoine immobilier et assure le suivi des acquisitions et cessions immobilières engagées par l'office. Parmi ses missions, on note aussi le suivi des formalités relatives à

l'occupation par l'ONE du domaine forestier et la gestion de toute location de bien au profit de l'office.

6-Division Assurance :

Cette division a pour mission de rechercher et de mettre en place une couverture d'assurance optimale des risques encourus par l'office et de veiller à la mise en œuvre des mesures techniques et opérationnelles requises pour atteindre le niveau de qualité souhaité.

7-Division Informatique :

Cette division est chargée de travailler en liaison permanente avec les différentes divisions afin de :

- **Collecter, traiter et restituer sous des formes appropriées les informations comptables, administratives, et techniques de l'office**
- **Exploiter et maintenir les systèmes informatiques**
- **Assurer la simplification et le développement des procédures des systèmes existants**
- **Centraliser la codification (ouvrage, établissement de paie...)**

8-Division Etudes Financières et Conseil d'administration :

Cette division a pour mission d'assurer une bonne visibilité de l'évolution à court terme, moyen et long terme de la situation financière de l'Office, en vue de sauvegarder les équilibres financiers de l'ONE. Cette division se charge aussi de l'évaluation de l'impact de développement à court terme sur les performances financières et propose en collaboration avec les autres directions les actions à même de contribuer à l'amélioration de ses performances.

Enfin, elle est chargée de la préparation et le suivi des travaux du conseil d'administration de l'ONE, de l'application de ses décisions et de ses recommandations.

9-Division Centre de Compétence :

L'ONE s'est doté en 2000 du progiciel SAP, dont l'implémentation a été initiée à partir du mois d'octobre, et qui est généralisé à l'ensemble des unités de l'office.

Ce système est composé de plusieurs modules, chacun gère en entier une fonction de l'entreprise, il permet aussi de gérer les ressources humaines. En plus, la division centre de compétence SAP comporte un réseau qui facilite la communication et l'échange d'informations entre les différentes divisions régionales et le siège, tout en permettant d'optimiser l'apport du système en améliorant son utilisation.

3^{ème} partie :

Division Comptabilité Centrale

MISSIONS ET ORGANISATION :

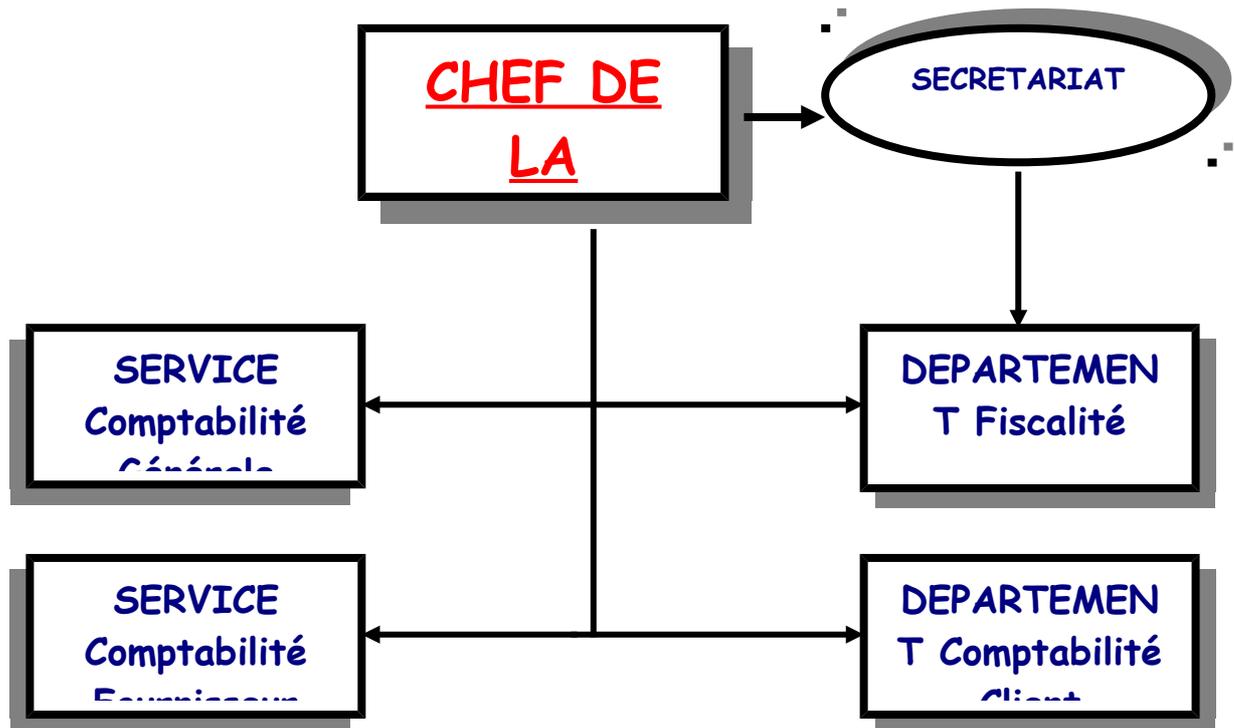
La Division Comptabilité Centrale est une division au sein de la Direction Financière, et qui a pour mission de gérer et d'enregistrer toutes les opérations financières effectuées à l'office.

Une autre mission de cette division consiste à actualiser le plan comptable, en collaboration avec la division contrôle de gestion, pour l'adapter aux conditions de fonctionnement de l'ONE. Et elle assure la liaison avec l'administration et les autres auditeurs externes.

La comptabilité de l'ONE est gérée par le système SAP R/3 (Systèmes, Applications and produits in Data Processing) désigne à la fois une entreprise allemande créée en 1972, éditeur du produit, de même nom, classé dans la catégorie des progiciels. Au Maroc elle est représentée par la société Siemens. Ce système permet d'intégrer une solution incluant des applications fonctionnelles :

- Gestion Comptable
- Achats et Stockes
- Contrôle de Gestion
- Ressources Humaines

Cette Division comprend deux services, deux départements, et un bureau :



I- Secrétariat :

Le rôle de ce bureau consiste en :

Enregistrement et le classement du courrier arrivée et départ (notes de services, lettres, comptes rendus, rapports procès verbaux, etc.)

Saisie des diverses correspondances sur micros

Gestion du personnel de la division en ce qui concerne les missions, les congés, les absences etc.

II- Service Comptabilité Générale :

1-Mission :

Ce Service est chargé de la gestion du plan de comptes, du contrôle, de la vérification des comptes, de l'enregistrement comptable des flux financiers, il tient les journaux, les balances, le grand livre et établit le bilan, les comptes de résultat et annexes.

Il veille aussi au respect des principes de la norme comptable.

2-Taches du service :

2-1/ le suivi des comptes des organismes sociaux :

Le Service Comptabilité Générale gère les différents comptes des organismes sociaux à savoir :

- COS : Conseil des Œuvres Sociales
- CCR : Caisse Commune de Retraite
- CMSS : Caisse Mutuelle de sécurité Sociale
- CMCAS : Caisse Mutuelle Complémentaire d'action

Le COS conseil des œuvres sociales, il est alimenté par des retenues sur salaires (assurances, décès, fin de carrières etc....), et une subvention patronale qui représente 1% du chiffres d'affaires de l'office.

L'ONE a créé un compte courant COS qui représente au débit les charges réglées par l'office au nom du COS, et au crédit les cotisations, les subventions.

La CMCAS n'est pas gérée par l'ONE, ces recettes sont constituées de la cotisation salariale et d'une subvention accordée

par le COS d'un montant égal à 1% des cotisations reçues par la CMSS.

2-2/ le contrôle de la comptabilité :

La Comptabilité Générale veille au respect strict des réglés comptables, grâce à la centralisation des écritures comptables. On distingue les différents cycles de contrôle :

- Investissement : contrôle des acquisitions, des cessions...
- Ventes : contrôle de facturation, de règlement....
- Achats : contrôle de facturation, de règlement....
- Trésorerie : contrôle des sorties et des entrées des fonds
- Personnel : contrôle de la paie

2-3/ Le suivi des comptes transitoires :

- Il s'agit des comptes d'attentes ou sont comptabilisés les opérations provisoirement en l'absence de pièces justificatives, sur la base des autorisations de dépenses, revêtus de la mention «bon à comptabiliser», émise par le service concerné.
- Le service gère aussi la comptabilité de la Gérance des communes Electrifiées dans le cadre du programme National d'Electrification Rurale(PNER) qui a été remplacé par un autre Programme d'Electrification Rurale Globale(PERG).
- Il tient également le bilan, les journaux, le grand livre, la balance, le CPC et les comptes de résultat.

❖ **BILAN** : Etat représentatif de la situation patrimonial de l'office à une date donnée, c'est un tableau en deux parties :

- Le passif : expliquant l'origine des fonds dont dispose l'office (Ressources).
- L'actif : expliquant l'utilisation des moyennes mises à la disposition de l'office (Emplois).

- ❖ **JOURNAUX**: Permettent l'enregistrement des opérations par nature (ventes d'énergie, travaux, stock, paie,...). Le SAP a permis l'enregistrement direct dans des types de pièce (un type représente la notion de journal) qui sert à différencier les opérations et à gérer la normalisation des pièces.
- ❖ **GRAND LIVRE**: Etat où sont portés les écritures du journal, il retrace les livres auxiliaires que les besoins de l'office l'exigent. La périodicité est mensuelle.
- ❖ **BALANCE**: Etat récapitulatif faisant apparaître les soldes des comptes édités mensuellement il s'agit d'un instrument qui permet d'analyser les mouvements des comptes..
- ❖ **CPC**: Etat de synthèse à cinq colonnes décrivant les composant du résultats final. L'ONE l'établit chaque fin de période.

III-DEPARTEMENT COMPTABILITE CLIENT :

Le Département Comptabilité Client est chargé de la gestion et le suivi du compte clients MT et BT qui est assuré par les Départements Comptabilité Décentralisés des divisions régionales de distribution, de la facturation des travaux réalisés par les différentes directions pour le compte des tiers et se charge également du suivi comptable des créances et du contrôle rigoureux des imputations comptables réalisées par les Départements Comptabilité décentralisés.

IV-DEPARTEMENT FISCALES :

1-Mission :

Ce département réalise l'ensemble des relations de l'office avec le fisc, les demandes d'exonérations de la TVA, et l'établissement des déclarations fiscales.

Selon la nature des impôts et taxes, on distingue : La Taxe Urbaine, La Taxe d'Edilité, La TVA, La Patente, IS, IGR.

1-1/ Principe de Calcul de la TVA :

Elle est calculée, en appliquant au prix de vente hors taxe le taux prévu par la loi.

Les taux en vigueur sont :

- 20% Taux normal (biens et services) ;
- 14% Taux intermédiaire (travaux immobiliers) ;
- 10 % Pour les opérations de restauration ;
- 7% Taux réduit (eau, gaz, électricité, produit pétrolier...)

La somme à verser effectivement à l'administration des impôts correspondant à la TVA facturée dans le mois M, minorée de la TVA récupérable payée aux fournisseurs d'immobilisation le mois M et aux fournisseurs de biens et services le mois M-1.

-

1-2/ La Déclaration de la TVA :

L'ONE est placé sous le régime de déclaration mensuelle puisque son chiffre d'affaires dépasse 1.000.000 dhs TTC, et il est soumis au régime des débits c.à.d l'impôt est du dès la facturation.

TVA RECUPERABLE : compte (3455), subdivisée en 2 catégorie :

TVA/Immobilisations du mois M (3455-1)

TVA/Exploitation du mois M-1(3455-2)

Sa détermination se fait sur la base d'un Prorata :

PRORATA=CA¹ TTC (taxable) /TOTALE CA

➤ **TVA COLLECTEE** : compte (4455) sa détermination se fait à partir :

-**CPC** : Comptes de produits et charges pour les comptes de la classe 7.

-**BAL** : Le montant des subventions reçus ou à recevoir des clients.
Dans le système SAP les taux de TVA sont représentés par des codes. Prenant C1 correspond à 20%(entretien et installation), C2 à 14%(travaux immobiliers).

1-3 /Exonération de la TVA :

L'ONE en application des dispositions réglementaires de la loi 30-85

Relative à la TVA, demande l'exonération de la taxe pour les biens susceptibles d'être inscrits dans les comptes de la classe 2 et pour les marchés ou les commandes d'investissements

La demande par laquelle l'office sollicite l'exonération comporte :

- Une lettre

- Une demande d'exonération, de la TVA (fourni par l'administration) :

Facture Pro forma en 3 exemplaires

Etat descriptif des biens d'investissement

Après vérification du dossier, le fisc délivre une décision d'exonération, une pour l'acheteur et une pour le vendeur comme il peut rejeter le dossier non conforme.

A la réception des dossiers d'exonération, on informe les fournisseurs en leur envoyant l'attestation d'exonération (Vendeur).

¹ Chiffre d'affaire.

2-La Taxe Urbaine, La Taxe d'Edilité :

La Taxe Urbaine est un impôt foncier dont l'assiette est constituée par le revenu présumé des immeubles bâtis ainsi que sur les matériels et outillages des établissements industriels. Alors que la Taxe d'Edilité est impôt additionnel

Ces deux Taxes sont payés annuellement sur la base de la valeur locative des installations et des bâtiments :

$$\text{TAXE URBAINE} = \text{VALEUR LOCATIVE} * 13,5$$

$\text{TAXE D'EDILITE} = \text{VALEUR LOCATIVE} * 10 \text{ OU } 6$ <p>(Selon les lieux : urbain ou rural)</p>
--

3-La Patente :

C'est un impôt qui représente la principale taxe frappant la structure de l'entreprise. Sa base, en effet, est constituée par la valeur locative des locaux et des moyens de production.

Le département doit établir les déclarations d'imposition sur la base des réclamations des divisions qui portent sur les nouvelles installations ou les suppressions, ainsi, l'office fait une distinction entre la distribution (B1) et la production (B2).

$\text{PATENTE} =$ <p>(VALEUR LOCATIVE * TAUX) + CENTIMES D'ETAT + DECIMES D'ETAT</p>

Le taux d'imposition est de :

-10% pour les ouvrages de production

-20% pour les ouvrages de distribution

Avec : Centimes d'état (valeur locatives *taux)

Décimes d'état (valeur locative* taux)

4-L'Impot Général sur les revenus :

La Direction des ressources Humaines détermine mensuellement l'impôt générale sur les revenus du par l'ONE sur la masse salariale (Agent d'exécution, Agent de maîtrise, Cadre et Hors classification).

Le département fiscalité, sur la base des états reçus, établit les autorisations de dépenses et les envoie à la DF/FT pour émission du chèque en faveur du récepteur.

5-L'Impot sur les Sociétés :

Sur la base du résultat comptable on détermine l'IS par la déduction des produits non imposables et la réintégration des charges non déductible, mais avant de le calculer on détermine d'abord la base du calcul de la cotisation minimale à savoir le CA HT, produits financiers, les subventions et les dons

Le taux de l'impôt sur les sociétés est 35%, il est appliqué sur le résultat fiscal.

Le résultat fiscal est égal au résultat comptable corrigé par réintégrations et les déductions.

L'impôt est versé à la direction des imports en quatre acompte prévisionnels de 25% chaque avec une régularisation en fin d'exercice.

V- Service comptabilité fournisseur:

Ce service s'occupe de l'enregistrement, du suivi et de la comptabilisation des factures des fournisseurs. La décentralisation a fait que les factures concernant les divisions régionales sont réunies à la comptabilité centrale pour enregistrement et puis réparti entre les différentes DR.

Avant de voir la procédure de liquidation des factures, il serait plus profitable de voir la procédure d'établissement du marché.

L'ONE procède par appel d'offre en cas de besoin de fournitures ou de réalisation de travaux ou de prestations. Les intéressés appelés soumissionnaires doivent déposer une caution provisoire d'un montant généralement de 1.5% l'estimation faite par l'ONE.

Après l'examen de toutes les offres, un candidat est choisi. Sa caution provisoire est libérée après le dépôt d'une caution définitive de 3% du marché.

Le fournisseur peut nantir le marché, dans ce cas l'ONE règle les factures non pas au fournisseur mais au bailleur de fonds.

A la réception provisoire le fournisseur établie sa facture définitive et l'envoie à l'ONE qui libère la caution définitive. Si La facture inclut le montant total du marché, le fournisseur sera amener à déposer une caution de retenue de la garantie (généralement 10%).

La réception définitive se fait un an après la réception provisoire. L'ONE libère la retenue de garantie si le fournisseur honore ses engagements.

Après avoir donné un aperçu sur l'établissement du marché on pourrait entamer la procédure de liquidation des factures.

1- Réception des factures :

Le bureau d'ordre du DRH/AS reçoit les factures, appose le cachet comportant la date de réception. Et elles sont remises dans la journée, à DF/CC/CF contre accusé de réception.

2- Enregistrement et acheminement des factures :

DF/CC/CF reçoit les factures et procède à la vérification préliminaire des factures (date de réception à l'ONE, N° d'identification fiscale, N° de la patente, montant de la T.V.A ou mention « exonéré » ou « hors champs d'application », référence et date de la décision d'exonération, raison sociale, montant arrêté en chiffres et en lettres, prix et quantités, cachet et signature du contractant, nombre d'exemplaires, copies des attachements ou autres documents de réception conformément aux engagements).

Les factures conformes sont traitées dans un délai maximum de 3 jours à partir de la réception de la facture. Les factures sont saisies dans le système SAP, ce denier attribue automatiquement à chacune d'elles un numéro de pré enregistrement, ensuite elles seront scannées et un lien sera créé avec la pièce préenregistrée. Après enregistrement, les factures, sans commandes, seront envoyées via SAP au directeur pour approbation technique. Les factures seront ensuite transmises, avec commandes, aux comptables concernés.

3-Contrôle et imputation comptable :

Dans cette phase le bureau de la comptabilisation compare les données de la facture avec les clauses du marché signé avec le fournisseur et s'assure que la prestation ou le matériel acheté se

conforme aux exigences demandées. Ceci est suivi par le comptable régional.

Ensuite la facture est comptabilisée sur SAP par imputation des comptes appropriés.

GESTION ET SUIVIES DES CAUTIONS DANS SAP R/3 :

La gestion des cautions dans l'ancien système informatique était assurée par une application «SIF». Elle est actuellement suivie par le progiciel SAP/R3.

- Enregistrement acte bancaire
- Enregistrement chèque
- Libération partielle
- Libération totale

Bureau des équipements : Il suit les opérations d'achat des immobilisations, comme il s'occupe de suivi des engagements dont :

- Commandes (montant est inférieur à 2 millions de Dhs)
- Marchés (montant supérieur à 2 millions de Dhs)
- Convention entre l'ONE et autres établissements
- ❖ Fourniture importée : dès la signature de l'engagement, l'ONE procède au règlement d'une prime d'assurance sur le matériel importé.
- ❖ Frais de transitaire : maritime, transport
- ❖ Droit Douane : L'ONE s'occupe du règlement de droit douane. Il s'agit d'un montant que l'office doit payer pour pouvoir importer les marchandises de l'étranger, c'est une taxe prévue par la loi et déterminée selon la nature des marchandises.
- ❖ Matériel : Au titre de l'engagement, le fournisseur adresse la facture relative au matériel.

Les conditions de paiements :

- **Par crédit documentaire ou virement bancaire**
- **Par virement bancaire (sous présentation de la facture) selon les conditions de paiement.**

Dés la liquidation de la facture de base, l'office procède à la régularisation des frais d'approche (Honoraires ; Frais d'approche ; Droit douane...).

Systeme "SAP"

Les avantages de l'intégration

- ❖ *Accès direct à une information commune.*
- ❖ *Flexibilité et adaptabilité à la croissance.*
- ❖ *Elimination des saisies en, double.*
- ❖ *Consolidation des résultats de gestion à travers tous les domaines fonctionnels.*
- ❖ *Minimisation des interfaces entre systèmes et des besoins de maintenance tout en maintenant la probabilité.*
- ❖ *Visualisation immédiate de l'impact des transactions de gestion sur les résultats financiers.*
- ❖ *Des données fiables et contrôlées pour une prise de décision rapide et efficace.*

Conclusion

Pour conclure, que j'ai eu l'honneur de passer à l'ONE qui m'a permis de faire des connaissances professionnelles par la pratique et l'application de me familiariser avec cette réalité.

Ce stage m'a permis d'avoir une idée générale sur le travail et la responsabilité d'un agent comptabilité.

En plus, ce stage m'a donné l'occasion de constater la différence entre les cours pédagogiques et la réalité professionnelle.

En fin, je tiens à féliciter profondément toute l'équipe de la Division Comptabilité Centrale .

Abréviations

ONE	: Office National d'Electricité
DER	: Direction d'Electricité Rurale
SFP	: Service de Formation Professionnelle
CTE	: Département Comptabilité
PERG	: Programme d'Electrification Rurale Globale
STR	: Service Technique Régional
DGCL	: Direction Générale des Collectivités Locales
SCG	: Service Comptabilité Générale
MCH	: Micro Centrale Hydraulique
GE	: Groupe Electronique
DDI	: Direction de la Distribution
SAGS	: Service Achats, Gestion des Stocks
DAM	: Direction des Approvisionnements et Marchés
SAP	: System Application and Product
MT	: Moyen Tension
BT	: Basse Tension
AC	: Agence Commercial
AD	: Agence de Distribution
MAJ	: Mise A Jour
DG	: Direction Générale

Bibliographie

Internet : www.one.org.ma

Documentation interne au sein de chaque service

Rapport d'activité interne de l'entreprise